

un moyen détourné pour faire perdre de vue la question principale et soulever les préjugés de clocher dans la ville de Montréal en ce qui regarde ces améliorations dans le havre, et pour ma part, je condamne absolument l'idée d'introduire dans les débats relatifs à cette affaire des sentiments de race ou des préjugés de localités. Il n'existe aucune raison pour que les Français qui demeurent principalement dans la partie est et les Anglais qui habitent surtout la partie ouest ne soient pas unis sur cette question, car il ne s'agit pas là du tout d'une affaire de race et de localités. J'adopte un principe plus libéral, à savoir que les impôts du havre et les frais causés par l'importation des marchandises dans la ville de Montréal devraient être maintenu au plus bas chiffre possible, tout en tenant compte des besoins du service public.

Maintenant, est-il vrai que la dépense ordonnée par le bureau des commissaires du havre a été principalement faite dans la partie ouest? Non, il n'en est pas ainsi. Je suis mal renseigné si, de fait, ce n'est pas tout le contraire. Le prolongement des nouveaux quais exécutés au cours des vingt-cinq dernières années est comme suit. La partie est de Montréal.....

L'honorable M. de BOUCHERVILLE : Où commence la partie est ?

L'honorable M. DRUMMOND : A la gare du chemin de fer canadien du Pacifique qui, il y a quelques années, se trouvait à l'extrémité est du havre. Prenant comme ligne centrale les élévateurs du chemin de fer canadien du Pacifique à la gare Dalhousie, il a été construit dans la partie est de la ville douze mille huit cents pieds de quais, tandis qu'à l'ouest de ces élévateurs il n'a été construit dans le même espace de temps que 2870 pieds de quais, ou à peu près quatre fois autant dans la partie est. Les fonds affectés à ces travaux pendant ces vingt-cinq dernières années se sont élevés pour la partie ouest à \$504,000 contre \$1,100,000 pour l'est. Pour ma part je ne critique pas cela. Je ne m'en plains pas. Si les affaires du port l'exigent, si des quais doivent être construits dans le havre, je ne trouve pas à redire de ce que ces quais aient été construits dans l'est au lieu de l'avoir été dans l'ouest, mais je condamne la tentative par laquelle on cherche à faire croire que la

partie ouest du havre n'est pas négligée et qu'on y dépense des fonds tandis que la partie est est laissée de côté. C'est le contraire dans une grande mesure.

L'honorable M. SCOTT : Dans les plans qui ont été discutés depuis deux ou trois ans, le point principal ne se rapportait-il pas à l'agrandissement des bassins de la partie ouest ?

L'honorable M. DRUMMOND : La question fut discutée et fut l'objet de longues délibérations. J'étais alors président du bureau de commerce—je ne me rappelle pas de l'année—et président du comité qui, après un examen approfondi de tous les plans, adopta celui qui porte le numéro 6; et ce plan réfère dans une large mesure à l'agrandissement et à la transformation de la partie ouest du havre. On constata que les vieux quais qu'il y avaient là étaient absolument insuffisants tandis que ceux de la partie est que j'ai mentionnés, étant neufs, avaient été construits d'après un plan amélioré. Les vieux quais avancent à angle droit dans le courant, ce qui fait que l'accès et la sortie en sont difficiles. Il est nécessaire de reconstruire sur un nouveau plan les anciens quais de la partie ouest de la ville. Lorsque cela sera fait, il n'y aura pas là plus de quais qu'il n'y en a maintenant, et ces facilités ne seront pas comparables à celles qui existent dans la partie est.

Mais il ne convient pas de se placer au point de vue de l'est ou de l'ouest pour envisager cette question, et pour ma part, je ne puis approuver cette manière de faire.

Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure; si le trafic l'exige je serai enchanté pour ma part de voir les travaux prolongés jusque dans la partie est s'il y a lieu de le faire? Que prétend-on faire par ce projet de loi. On prétend donner aux commissaires du havre de Montréal le bénéfice de la garantie de l'Etat afin de leur permettre de faire exécuter ces travaux au moyen de fonds portant un intérêt moins élevé. Cela ne coûte rien au Gouvernement. Le dernier emprunt qu'il a effectué l'a été à un taux moindre que trois pour cent; aujourd'hui il propose de prêter ces fonds à raison de trois pour cent. Cette proposition est juste en soi. Il n'en coûte rien au Gouvernement, mais lorsque la loi exige qu'une grande partie de ce montant soit dépensée